

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 14 décembre 2015

Présents :

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Benoît GRANGE	procuration à	Stéphane MARI
René LOPEZ	procuration à	Éric MARTIN
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Betty DESPAGNE	procuration à	Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

\*\*\*

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 9 novembre 2015

\*\*\*

### Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

#### **aff n°DEL2015\_375 : Décision Modificative n°1 ayant trait à l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER**

#### **aff n°DEL2015\_376 : Exercice 2015 - Pertes sur créances irrécouvrables**

Le Conseil Municipal :

- accepte l'admission en non-valeur, pour un montant de 5 947,85 €, des produits communaux précités et selon la ventilation mentionnée dans la délibération.
- prend acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 5 658,16 €.
- dit que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2015, de trois mandats imputés respectivement à l'article 6541 (Créances admises en non valeur) du budget principal et du budget annexe du service des transports et à l'article 6542 (Créances éteintes) du budget principal.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 377 : Agenda21 - Soutien à l'association Etu'Récup**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à approuver le versement d'une subvention de 1 500 € pour l'appui au développement du projet associatif de l'association Etu'Récup

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 378 : Partenariat pluriannuel d'aide mutuelle avec le SPUC Handball**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes du partenariat avec le Comité Directeur du SPUC et le SPUC Handball annexé à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 379 : Exercice 2015 - Répartition n°8 des crédits de subventions**

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Mmes TRAUTMANN, BOUAKKAOUI, JUILLARD, THIEBAULT, MONLUN, LOUNICI, DEBAULIEU et TOURNEPICHE et MM. YAHMDI, LANDREAU, RAUTUREAU, GRANGE, BENEYTOU, BOLZEC, BOSC et MAGES ne prennent pas part au vote.**

**aff n°DEL2015 380 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - Lancement de l'opération - Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse - Appel à candidatures - Composition du jury**

Le Conseil Municipal :

- approuve le lancement de l'opération.
- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.
- désigne les membres titulaires et, en cas d'empêchement, les membres suppléants pour siéger au jury :

Président : Éric MARTIN

Membres titulaires :

- |                  |                    |
|------------------|--------------------|
| - Emmanuel MAGES | - Jérémie LANDREAU |
| - Stéphane MARI  | - Didier SARRAT    |
| - Guy BENEYTOU   |                    |

Membres suppléants :

- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| - René LOPEZ              | - Dominique POUSTYNNIKOFF |
| - Jean-Pierre BERTHOMIEUX | - Dany DEBAULIEU          |
| - Laurent DESPLAT         |                           |

- autorise Monsieur le Maire à indemniser les maîtres d'œuvre, membres du jury, sur la base d'un forfait de 350,00 € HT par demi-journée, plus des indemnités kilométriques limitées à la région Aquitaine (périmètre en vigueur au 31/12/2015),
- autorise Monsieur le Maire à allouer les primes aux candidats conformément aux propositions qui lui seront faites par le jury. Le montant de ces primes est fixé à 21 000,00 € HT par candidat.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n° DEL2015 381 : Exercice 2015 - Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement**

Le Conseil Municipal approuve, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 382 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2016**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses nouvelles énumérées dans l'annexe jointe à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER**

**aff n°DEL2015 383 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 17 novembre 2015**

Le Conseil Municipal :

- approuve le rapport CLETC du 17 novembre 2015 joint en annexe à la délibération,
- arrête le montant des charges transférées à 1 507 868 € pour les compétences détaillées dans la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER**

**aff n°DEL2015 384 : Création de services communs - Ajustement de la convention de création de services communs entre la commune de Pessac et Bordeaux Métropole - Décision et autorisations de signatures**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de création de services communs annexée à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER**

**aff n°DEL2015 385 : Mission de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice de la ville et du CCAS – Transfert de marchés**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à résilier les marchés des lots 2 et 5 attribués à KPDB, 353 boulevard du Président Wilson 33013 Bordeaux,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de transfert de ces

marchés au Cabinet ADAMAS Affaires publiques, 14 cours de l'Intendance 33000 Bordeaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_386 : Mutualisation des services communaux et métropolitains – Cession des marchés à Bordeaux Métropole - Autorisation**

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de cession totale ou partielle des marchés contractés par la commune, justifiée par des contraintes de fonctionnement des services mutualisés.
- autorise Monsieur le Maire à conclure les avenants de cession correspondants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER**

**aff n°DEL2015\_387 : Réseau des bibliothèques de Pessac - Achat de documents - Attribution des marchés - années 2016/2019**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :
  - lot n°1 : fictions (image majoritaire) à destination des jeunes  
attributaire : Librairie COMPTINES, SARL MEYA JUNIOR, 5 rue Duffour Dubergier, 33000 BORDEAUX
  - lot n°2 : bandes dessinées et mangas tout public  
attributaire : SARL IMAGE BDF, librairie KRAZY KAT, 10 rue de la Merci, 33000 BORDEAUX
  - lot n°3 : enregistrements non musicaux pour tout public : textes littéraires, documentaires, archives sonores  
attributaire : LIVRAPHONE SARL, 119-121 rue Blomet, 75015 PARIS
  - lot n°4 : fictions courantes et petits éditeurs pour tout public en édition classique et large vision, éditeurs français et étrangers  
attributaire : Librairie 45<sup>ème</sup> PARALLELE, 13 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC
  - lot n°5 : documentaires courants tout public  
attributaire : Librairie MOLLAT, 15 rue Vital Carles, 33080 BORDEAUX CEDEX
  - lot n°6 : fictions et documentaires de nouveautés pris en magasin avec une représentativité importante de l'offre éditoriale récente  
attributaire : SARL BORY librairie GEORGES, 300 cours de la Libération, 33400 TALENCE
  - lot n°7 : songbook et partitions (avec conseil et suivi de commande)  
attributaire : LIBRAIRIE MUSICALE INTERNATIONALE, 2 rue des trois Mages, 13006 MARSEILLE
  - lot n°8 : films de fiction et documentaires (DVD et ressources numériques) CD-ROM  
attributaire : ADAV, association loi 1901, 41 rue des Envierges, 75020 PARIS
  - lot n°9 : documents sonores de discographie courante sur commande  
attributaire : GAM SAS, 3 avenue de la Mandallaz, CS 20298, 74008 ANNECY CEDEX
  - lot n°10 : publications périodiques courantes et spécialisées  
attributaire : PRENAX SAS, 19-21 avenue Dubonnet, 92400 COURBEVOIE
  - lot n°11 : documents numériques tout public  
attributaire : Librairie MOLLAT, 15 rue Vital Carles, 33080 BORDEAUX CEDEX
  - lot n°12 : jeux vidéo  
attributaire : RDM VIDEO, 125-127 boulevard Gambetta, 95110 SANNOIS

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 388 : Travaux d'entretien des espaces verts - Attribution des marchés**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :
- lot n°1 – Entretien des espaces verts attribué à : SAS MARLHIAC 1, rue du port de Lagrange 33290 PAREMPUYRE pour un montant maximum de 60 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.
- lot n°2 – Travaux d'élagage et d'abattage attribué à : AIRIAL ELAGAGE 30, route de Cantegrit Est 40110 MORCENX pour un montant maximum de 33 500,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.
- lot n°3 – Travaux d'essouchement attribué à : ELAQUITAINE ZA Bel Air 42 ter, Route de Créon 33360 CENAC pour un montant maximum de 10 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.
- lot n°4 – Débroussaillage de zones naturelles attribué à : ALLIANCE FORETS BOIS 80-82 route d'Arcachon - Pierroton CS80416 - 33612 CESTAS Cedex pour un montant maximum de 20 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 389 : Fournitures de cartes accréditatives - Avenant n°1**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marchés n°13068C avec la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 390 : Marché de mise en place et d'hébergement d'un environnement numérique de travail (ENT) - avenant**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant au marché de mise en place et d'hébergement d'un Environnement Numérique de Travail,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 391 : Organisation de la présence postale sur la commune - Conventions avec La Poste**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour la gestion des agences postales communales dans les mairies de proximité de Verthamon, de Toctoucau et dans un lieu à définir en centre-ville.
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER**

**aff n°DEL2015 392 : Rémunération des agents recenseurs - Tarifs 2016**

Le Conseil Municipal fixe les montants des rémunérations forfaitaires à 2 € par bulletin individuel et à 1,30 € par feuille de logement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 393 : Ouvertures dominicales des commerces sur l'agglomération bordelaise - année 2016**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture dominicale en 2016 pour les dates suivantes et sous réserve de l'avis conforme de l'organe de Bordeaux Métropole :

- les dimanches 10 janvier, 26 juin, 4 et 11 septembre, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016 pour le commerce de détail,
- les dimanches 17 janvier, 13 mars, 10 avril, 12 juin, 18 septembre, 16 octobre et 13 novembre 2016 pour le commerce automobile,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches requises.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE et ZAITER**

**Contre : Mme CURVALE et M. SARRAT**

**aff n°DEL2015 394 : Délégation de Service Public de la Restauration Collective - Avenant n°1 au contrat - Mise à jour de la tarification des repas livrés dans les restaurants administratifs**

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 au Contrat DSP de Restauration Collective,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 395 : Réalisation du Bilan Carbone « Patrimoine et Compétences » de Pessac – Demande de subvention à Bordeaux Métropole**

Le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation du Bilan Carbone® "Patrimoine et Compétences",
- approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 396 : Centre administratif Georges Pompidou - Avenant n°1 au bail administratif entre la Commune et la Trésorerie Principale de Pessac**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant n°1 au bail administratif conclu avec la Trésorerie principale de Pessac,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 397 : Tennis de Razon - Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements avec le SPUC Omnisports et le SPUC Tennis**

Le Conseil Municipal :

- autorise le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'équipement dit « Tennis de Razon » au SPUC Omnisports et à sa section tennis,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 398 : Renouveau du Contrat Enfance Jeunesse**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions propres à chaque structure d'accueil inscrite dans ce contrat.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 399 : Convention d'objectif avec l'association Optimomes Loisirs**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention d'objectif avec l'association Optimomes Loisirs,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER**

**aff n°DEL2015 400 : Délégation de gestion de service public du Centre Équestre de Pessac**

Le Conseil Municipal :

- approuve et adopte le principe de Délégation de service public en vue de la réalisation des travaux de modernisation et de la gestion du service public du Centre équestre de Pessac pour une durée maximum de 10 ans,
- approuve le rapport de présentation précisant le contenu de la Délégation de service public et les objectifs poursuivis,
- autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation et à accomplir toutes les actions préparatoires à la passation du contrat de DSP et à entreprendre avec un ou des candidats ayant émis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter au Conseil Municipal celle des offres remplissant le mieux les conditions de la présente consultation.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER**

**aff n°DEL2015 401 : Convention de partenariat entre la ville de Pessac et la CSGTP relative au financement de ses activités**

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat entre la ville de Pessac et la Communauté Sportive et Gymnique Travailleuse de Pessac (CSGTP) relative au financement de ses activités, pour une durée de 5 ans avec une possibilité de prorogation d'un an,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 402 : Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'Espace Musical de Pessac – Année 2016**

Le Conseil Municipal :

- abroge la convention annuelle d'objectif signée avec l'Espace Musical de Pessac faisant l'objet de la délibération n°DEL2015-028 du conseil municipal du 9 février 2015,

- approuve les termes de la convention d'objectifs portant sur l'année 2016,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant en particulier ceux précisant les montants des subventions allouées à l'association par la Ville durant l'exercice 2016 qui auront préalablement été approuvés par le conseil municipal et fait l'objet de délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 403 : Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'École de Musique de Verthamon Haut Brion – Année 2016**

Le Conseil Municipal :

- abroge la convention annuelle d'objectif signée avec l'École de Musique de Verthamon-Haut Brion faisant l'objet de la délibération n°DEL2015-029 du Conseil Municipal du 9 février 2015,
- approuve les termes de la convention d'objectifs portant sur l'année 2016,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant en particulier ceux précisant les montants des subventions allouées à l'association par la Ville durant l'exercice 2016 qui auront préalablement été approuvés par le conseil municipal et fait l'objet de délibération,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 404 : Conventions-cadres d'objectifs entre la Ville de Pessac et les associations des Centres Sociaux**

Le Conseil Municipal :

- approuve les conventions-cadres d'objectifs définies pour la période 2016/2020 entre chaque association portant le label centre social (Alouette Animation, La Châtaigneraie, Espace Social et d'Animation Alain Coudert) et la Ville,
- autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents y afférant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, DESPAGNE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, CURVALE et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER  
Mmes TRAUTMANN, BOUAKKAoui, JUILLARD, THIEBAULT et MM. YAHMDI, LANDREAU, RAUTUREAU, GRANGE ne prennent pas part au vote.**

***La séance est levée à 22H00.***